

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 24 janvier 2020</b>	<b>N° 2020-63</b>

Convocation du 17 janvier 2020

Aujourd'hui vendredi 24 janvier 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU  
Mme Claude MELLIER à M. Max GUICHARD  
Mme Anne WALRYCK à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H  
M. Dominique ALCALA à M. Michel LABARDIN  
Mme Véronique FERREIRA à M. Michel HERITIE  
M. Alain TURBY à M. Alain CAZABONNE  
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD  
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Cécile BARRIERE  
M. Nicolas BRUGERE à Mme Anne-Lise JACQUET  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN  
Mme Chantal CHABBAT à M. Guillaume GARRIGUES  
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Gladys THIEBAULT  
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU  
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY  
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE  
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Bernard LE ROUX à Mme Emmanuelle AJON  
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Emmanuelle CUNY  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Daniel HICKEL  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Arielle PIAZZA  
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET  
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE  
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

**EXCUSE(S) :**

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Thierry TRIJOULET à M. Jean-Pierre TURON à partir de 10h45  
Mme Anne BREZILLON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 11h00  
M. Marik FETOUH à Mme Laetitia ROY à partir de 11h00  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h00  
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Brigitte COLLET à partir de 11h15  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Andréa KISS à partir de 11h15  
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30  
M. Stéphan DELAUX à Mme Dominique IRIART à partir de 11h45  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 11h45  
M. Michel VERNEJOUL à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h00  
M. Bernard JUNCA à M. Marc LAFOSSE à partir de 12h00  
M. Jean-Louis DAVID à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h10  
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h10  
M. Max COLES à Mme Magali FRONZES à partir de 12h20  
M. Kévin SUBRENAT à M. Eric MARTIN à partir de 12h20

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 24 janvier 2020</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Mission rayonnement et équipements métropolitains</b>	<b>N° 2020-63</b>

---

**AGEC & CO et COAEQUO - Smac (Scène de musiques actuelles) d'agglomération - Année 2020 - Subvention d'aide à des manifestations - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Michel HERITIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le label "SMAC" (Scène de musiques actuelles), créé en 1998, est délivré par l'Etat à des structures qui assurent des missions de diffusion, d'accompagnement des pratiques, de l'amateur au professionnel (répétition, enregistrement, formation, ressource, création...) et des actions culturelles sur le territoire, dans le domaine des musiques dites « actuelles ».

En 2010, l'Etat a mis en place un cahier des charges précisant les missions et moyens de ces structures. Celui-ci a été revu en 2017. Le label est arrimé à une convention d'objectifs, qui associe les collectivités locales et comprend des missions d'intérêt général précises. Le label Smac peut, sur un même territoire, être accordé à un ou plusieurs lieux, regroupant tout ou partie de la grande diversité d'expression des musiques actuelles, auxquelles s'ajoutent les nouvelles disciplines artistiques plastiques et numériques.

La Smac d'agglomération bordelaise, plus communément appelée Smac d'agglomération, réunit quatre Smac complémentaires dotées chacune de ses propres compétences et outils de travail. Pour des raisons fiscales (personnalités morales soumises ou non à TVA), elle est portée par deux structures : l'Agec & Co et Coaequo.

La Smac d'agglomération assure la coordination des scènes de musiques actuelles en favorisant d'une part la coopération et en valorisant d'autre part les singularités et complémentarités existant entre les quatre projets artistiques et culturels des Smac de la métropole (Arema Rock et Chanson à Talence, Musiques de nuit diffusion à Cenon, PAD Rock School Barbey à Bordeaux et Transrock/Krakatoa à Mérignac), dans un souci d'irrigation concertée du territoire. Ainsi, la Smac d'agglomération est présente lors de nombreux concerts et manifestations.

Elle assure par ailleurs un rôle dans l'éducation artistique et culturelle, accompagne des artistes et porteurs de projets, intervient dans des actions de médiation, et ce, afin de rendre les musiques actuelles accessibles au plus grand nombre.

Bordeaux Métropole est sollicitée dans le cadre de ces interventions, à hauteur de 35 000 € (17 500 € pour l'Agec & Co et 17 500 € pour Coaequo soit 62,50% du budget global de l'action). Compte tenu des arbitrages budgétaires de la Métropole, cette participation a été ramenée depuis 2018 à hauteur de 28 500 € pour les deux structures (soit 14 250 € chacune, soit 50,89% du montant global de l'action), charge à ces structures de trouver les financements complémentaires afin d'équilibrer leur budget.

A noter que Bordeaux Métropole participe financièrement à cette Smac d'agglomération à hauteur de 30 000 € annuels depuis 2012, participation ramenée à 28 500 € depuis 2018.

### Bilan de l'édition 2019

De manière non exhaustive, les structures de la Smac d'agglomération ont réuni, au cours de l'année 2019, plus de 130 000 spectateurs pour près de 2 900 artistes sur scène. Elles ont également vu près de 1 000 élèves passer entre les murs de leurs écoles de musique ainsi que près de 600 groupes ayant répété dans leurs studios. Elles ont par ailleurs mené de nombreux projets avec des établissements scolaires, structures médicales, médico-sociales, carcérales, jeunesse, seniors, d'insertion, culturelles et autres.

La Smac d'agglomération a, quant à elle, permis de poursuivre la collaboration entre les 4 Smac, au travers de réunions des directions, réunions d'échange et croisement entre les équipes de travail sur la médiation, la communication, la billetterie, les aspects « droits culturels », l'accompagnement à la professionnalisation des artistes (en partenariat avec l'Institut départemental développement artistique culturel - IDDAC). Des temps de travail ont également été consacrés dans le cadre du Groupe de travail des écoles de musique (GTEM) porté par le département de la Gironde. Le bilan complet est disponible chaque année sur le site internet de la Smac d'agglomération.

### Indicateurs financiers

Un seul budget global est présenté dans ce tableau d'indicateurs financiers, car les charges et les produits, ainsi que les subventions demandées sont strictement identiques pour les deux structures.

	Budget N	Budget ou Réalisé N-1
Charges de personnel / budget global	89,29%	93,48%
% de participation de BM / Budget global	50,89%	61,96%
% de participation des autres financeurs / Budget global		
Etat	5 000 € – 17,86%	6 250 € - 27,17%
Département	2 500 € – 8,93%	2 500 € - 10,87%
Région	3 000 € - 10,71%	

### Plan prévisionnel de financement

Le budget prévisionnel est détaillé en annexe 2 des conventions.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** les dispositions des articles L.1611-4 et L.5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération de la Communauté urbaine de Bordeaux (devenue Bordeaux Métropole en 2015) n°2011/0778 du 25 novembre 2011 relative à l'évolution des compétences, et notamment l'annexe 5 « soutien

et promotion d'une programmation culturelle des territoires métropolitains »,

**VU** la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

**VU** la délibération relative à la convention pluriannuelle d'objectifs Smac d'agglomération bordelaise 2019-2022 n°2019-265 en date du 26 avril 2019

**VU** la demande n° 2020-00084 formulée par l'Agec & Co en date du 8 juillet 2019,

**VU** la demande n° 2020-00083 formulée par Coaequo en date du 8 juillet 2019,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** le projet de la Smac d'agglomération entre pleinement dans le cadre de l'intérêt métropolitain de la délibération n°2011/0778, au-delà de son intérêt culturel et artistique, au travers de son impact sur le développement économique de l'agglomération, la cohésion territoriale ainsi que l'image, l'attractivité et le rayonnement de la métropole, et touche un public très large sur des lieux de manifestation métropolitains,

#### **DECIDE**

**Article 1** : d'attribuer deux subventions ; la première de 14 250 € en faveur de l'Agec & Co et la seconde de 14 250 € et en faveur de Coaequo pour l'organisation et le suivi des manifestations de la Smac d'agglomération,

**Article 2** : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées et tout acte afférent, précisant les conditions des subventions accordées,

**Article 3** : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2020, sur les crédits provisoires ouverts dans l'attente de l'approbation du budget primitif, chapitre 65, article 65748, fonction 311.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 janvier 2020

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>28 JANVIER 2020</b>	Pour expédition conforme, le Conseiller délégué,  Monsieur Michel HERITIE
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>28 JANVIER 2020</b>	